

BE-A0523_713534_807026_FRE

Inventaire des archives de la paroisse et de la fabrique d'église de Nandrin, 1561-1826



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès.....	4
Conditions de reproduction.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Historique.....	5
Compétences et activités.....	5
Archives.....	6
Contenu et structure.....	7
Contenu.....	7
Sélections et éliminations.....	7
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	9
Archives de la paroisse et de la fabrique d'église de Nandrin.....	9
2 - 4 Registres des revenus des curés. 1625-1826.....	9
6 - 7 Cens et rentes du curé. 1561-1653.....	9

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Paroisse et fabrique d'église Nandrin

Période:

1521 - 1826

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0523.7592

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 11.00
- Etendue inventoriée: 0.35 m

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Liège

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Tous les documents sont communicables.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

Les documents peuvent être reproduits selon les tarifs ¹et règlements appliqués par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

1 Voir arrêté ministériel du 25 mai 2018 fixant les tarifs pour des prestations effectuées par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Paroisse Saint-Martin de Nandrin.
Fabrique d'église de Nandrin.

HISTORIQUE

La paroisse appartenait au diocèse de Liège, à l'archidiaconé de Condroz et au concile d'Ouffet. Collateur et décimateur : l'abbé de l'abbaye cistercienne du Val Saint-Lambert à Seraing. Nandrin fut démembrée de Sohet en 1252. La réorganisation administrative des paroisses à la suite du Concordat la maintint avec rang d'église primaire, siège du doyenné de Nandrin ².

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

La paroisse est la subdivision de base du diocèse. Elle est formée d'un groupement d'habitants, de fidèles, sous la conduite d'un curé. Sous l'Ancien Régime, son territoire est plus ou moins bien délimité. De plus, il ne correspond pas nécessairement à celui d'une seigneurie. À l'époque contemporaine aussi, une commune peut comprendre plusieurs paroisses et inversement, une paroisse plusieurs localités.

Toutefois, le Concordat conclu entre Napoléon et le pape Pie VII, le 15 juillet 1801, entraîna une réorganisation administrative des paroisses : celles-ci correspondaient désormais aux limites civiles, avec une cure de 1^{re} classe par chef-lieu de canton, et une paroisse dite succursale par commune, le tout complété par des chapelles dites " auxiliaires ". Cette nouvelle " Organisation générale des cures, succursales et chapelles " pour les départements de la Meuse inférieure et de l'Ourthe intervint en 1804. Enfin, en 1842, un certain nombre d'anciennes paroisses qui avaient été reconnues comme chapelles en 1804 furent érigées en succursales (arrêté royal du 11 juillet 1842). Dans la suite, aux XIX^e et XX^e siècles, en raison de l'accroissement démographique, de nouvelles circonscriptions paroissiales firent leur apparition ³.

La fabrique, sous l'Ancien Régime, est composée d'un mambour, du curé et de tenants. À l'époque contemporaine, la fabrique d'église est reconnue établissement d'utilité publique ; son organisation est fixée par le décret impérial du 30 décembre 1809. Le conseil de la fabrique d'église est composé du curé, de conseillers, les fabriciens ; issu du conseil, un bureau, celui des marguilliers, est chargé de l'exécution des décisions prises et de la gestion courante. La fabrique administre les bâtiments destinés au culte et à son

² B. DUMONT, Guide des fonds et collections des Archives de l'État à Liège, t. III, Bruxelles, 2012 (Archives générales du Royaume. Guides 79), p 615.

³ B. DUMONT, Guide des fonds et collections..., p. 514.

desservant (église, presbytère) ainsi que les biens appartenant à la paroisse, en recueille les revenus, affectent ceux-ci aux dépenses qui sont consenties pour les nécessités du culte, l'entretien, les réparations, voire la construction de l'église⁴.

ARCHIVES

Les n°1 à 4 des archives de la paroisse et de la fabrique d'église ont été versées et déposées aux Archives de l'État à Liège le 4 mars 1961. Elles ont été transférées aux Archives de l'État à Huy en 1965, lors de la création du dépôt. Elles ont ensuite été transférées aux Archives de l'État à Liège en 2007, suite à la fermeture des Archives de l'État à Huy. Les n°5-11 déjà étaient conservés aux Archives de l'État à Liège avant 1961.

4 B. DUMONT, Guide des fonds et collections..., p. 515-516.

Contenu et structure

CONTENU

Le fonds d'archives d'une paroisse forme un ensemble complexe. On y trouve des documents relatifs à l'organisation matérielle de la paroisse, des documents relatifs à l'organisation du culte, des documents relatifs au curé de la paroisse et des documents relatifs à l'assistance aux pauvres de la paroisse. Le tout est fort imbriqué et se retrouve parfois dans un même article archivistique. Il est malaisé par conséquent d'isoler chaque producteur d'archives au sein de d'une paroisse. Les documents relatifs à l'organisation matérielle de la paroisse émanent de la fabrique. Ses archives se composent donc de chassereaux, de registres aux paiements des redevances dues à l'église, de legs, de donations, de fondations d'anniversaires, de comptes de recettes et dépenses et d'acquits, de titres de propriété et de baux relatifs aux biens qu'elle gère, et, pour l'époque contemporaine, de registres aux délibérations du conseil de fabrique.

Les archives relatives au curé d'une paroisse comportent également des documents de gestion de ses revenus et de ses biens (registres aux paiements des redevances, titres de propriété, baux, dîmes, procès, papiers personnels, testaments et contrats passés par-devant les curés agissant en qualité de notaires, etc.). Il faut y ajouter tout ce qui touche à la célébration du culte et à la vie de la paroisse : population ou status animarum, célébration des offices, obituaires, annonces faites au prône, instructions provenant des autorités ecclésiastiques, visites pastorales, indulgences, authentiques de reliques, documents produits par les confréries d'Ancien Régime et des XIXe et XXe siècles, les écoles, les associations charitables, etc. Le marguillier, le plus souvent un ecclésiastique, assiste le curé et tient l'école paroissiale ; il dispose souvent de revenus propres et des documents spécifiques le concernant (engagement, statut, règlement, etc) ⁵.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Aucun article n'a été éliminé.

5 B. DUMONT, Guide des fonds et collections..., p. 515-516.

Description des séries et des éléments

- 1** ARCHIVES DE LA PAROISSE ET DE LA FABRIQUE D'ÉGLISE DE
NANDRIN
Registre contenant des actes relatifs aux biens de la cure, des
testaments et des contrats de mariage passés par devant le curé.
1594-1704.
1 volume
- 2** *2 - 4 REGISTRES DES REVENUS DES CURÉS. 1625-1826.*
1625-1652 ; 1744-1824.
1 volume
- 3** 1654-1691.
1 volume
- 4** 1692-1826.
1 volume
- 5** " Déclaration " de la partie de la dîme appartenant au curé de
Nandrin (1575) ; description des terres et prés lui appartenant.
1595-1620.
1 pièce
- 6** *6 - 7 CENS ET RENTES DU CURÉ. 1561-1653.*
1561-1626.
1 volume
- 7** 1627-1653.
1 volume
- 8** Localisation de 35 ou 36 verges de terre appartenant aux pauvres
de Nandrin, situées au lieu-dit Overham, de part et d'autre du
chemin de Nandrin à Berloz, sur lesquelles une rente d'un setier de
seigle est impayée depuis 20 à 25 ans. 1698.
1 pièce
- 9** Acte de fondation et dotation en terres de l'autel Notre-Dame et
Saint-Nicolas. [XVIIIe siècle].
1 pièce
- 10** Revenus de l'autel Notre-Dame et Saint-Nicolas. 1750-1793.
1 volume

- 11** Précisions au sujet des rentes et biens dont la fabrique demande l'envoi en possession. 1823.

1 pièce